

CHAPITRE 1

SOLUTIONS ET DIFFICULTÉS

Les Grandes Invasions germaniques sonnent comme le glas de l'Empire romain. Cette vision très fortement inspirée par les conflits européens et mondiaux de la fin du XIX^e et du XX^e siècle fait partie de l'imaginaire historique des occidentaux engagés dans une lutte titanesque contre le Mal représenté par les Barbares pour la défense de la liberté et du progrès. Les temps Mérovingiens furent ainsi connotés fortement sur le plan idéologique et rejetés comme une période d'obscurantisme et de violence sans nom. Pour faire bonne figure, il fut précisé que cette période ténébreuse et anarchique avait été préparée par un Empire instable et corrompu marqué par une décadence sans pareil des mœurs. Un demi-siècle de recherches historiques soutenues par les sciences auxiliaires au premier rang desquelles vient l'archéologie a fait table rase de cette rhétorique.

La crise du III^e siècle, entre 235 et 260, fut longue et progressive. La succession des empereurs montre que l'on prit très vite conscience des difficultés en imaginant que des solutions pouvaient alternativement être apportées par des hommes forts et brutaux, des civils, administrateurs consciencieux ou hommes d'affaires ou encore des militaires de renom ou des usurpateurs, enfin des individus de consensus et de compromis. Aucun ne parvint à résoudre les difficultés mais tous apportèrent des solutions qui permirent de reconstruire un monde différent dont Dioclétien (284-305) et Constantin (306-337) apparaissent comme les

héros fondateurs. Avec Constance II le pouvoir impérial s'était renforcé et l'unité rétablie, l'armée avait acquis la mobilité nécessaire, les ressources économiques permettaient de répondre aux besoins de la fiscalité, des structures sociales modifiées laissaient libre cours à une civilisation originale façonnée de plus en plus par des modes et croyances orientales.

UN ÉTAT PARTOUT PRÉSENT

Sous la forme impériale d'un souverain, qui incarne la Loi et agit en commandant en chef avec l'appui des dieux, elle est omniprésente par l'intermédiaire d'une administration bureaucratique, très tatillonne fondée sur le droit et par l'armée qui intervient dans de nombreux domaines de la vie publique et de la politique. La cavalerie jouit d'un prestige nouveau ainsi que les *Limitanei* renforcés par des effectifs de Germains.

Par diverses listes administratives du IV^e siècle, notamment la *Notitia Dignitatum* des environs de 400 et la *Notitia provinciarum et civitatum Galliarum*, nous connaissons la pyramide hiérarchique des structures. Trois grandes préfectures du Prétoire, placées sous l'autorité directe de l'empereur – Orient, Italie/Illyrie/Afrique, Gaules – contrôlent une centaine de provinces tenues par des gouverneurs dont le nombre a doublé, réparties en diocèses aux ordres chacune d'un vicaire. En Gaule nous retiendrons la Belgique première avec capitale Trèves, la Belgique seconde avec Reims ; l'Aquitaine première avec Bordeaux, l'Aquitaine seconde avec Bourges, les quatre Lyonnaises (Lyon, Sens, Tours, Rouen), la Viennoise dominée par Arles avec les deux Narbonnaises (Narbonne et Aix), les Alpes maritimes d'Embrun et la Novempopulanie avec Eauze, la Séquanaise avec Besançon et les deux Germanies de Mayence et Cologne. Il convient encore d'y ajouter les 5 provinces des Espagnes et les deux de Bretagne. Cet ensemble compact pesait d'un poids politique et militaire non négligeable avec les deux grandes capitales impériales de Trèves et Arles, la surveillance du limes Rhénan sur près de 1 300 km avec son point faible des Champs Décumates et après l'abandon de la *Britannia*, le *Litus Saxonicum*.

Cette organisation visait à administrer au plus près un empire immense et d'une grande diversité tout autant que de ne confier à personne une autorité trop étendue par crainte d'éventuelles usurpations. Au sein des provinces, les Cités constituaient des cellules de base autonome avec toute une gamme d'institutions impliquant une grande participation des citoyens à toute l'activité politique, fiscale, économique, culturelle et religieuse. L'assemblée du *populus* et les nombreux collègues professionnels témoignent de ce rôle qui continua de transparaître à l'époque mérovingienne. À côté du *caput-civitas* s'organisait d'autres agglomérations de moindres importances placées sous sa dépendance, les *vici* – gros bourgs –, et dans les circonscriptions (les *pagi*), des *castella* – bourgs-forteresses.

Nous retiendrons encore que l'ordre des curiales, recrutés sur des critères de cens et de façon héréditaire parmi les familles de notables (les *honorati*) jouait un rôle important dans la vie des municipes notamment dans l'organisation, la répartition et la responsabilité sur leurs ressources de la fiscalité. Le poids moral et financier de cette charge amena plusieurs d'entre eux à fuir vers les campagnes, l'entrée dans le clergé était alors soumise à autorisation en raison des exemptions fiscales et sous réserve de laisser les 2/3 de ses biens à la Curie dont on délaissait la charge. Le Curateur était le véritable maire de la ville aidé du Questeur et d'autres curiales influents. À partir de 368, un *defensor civitatis* fut instauré et élu pour assurer la protection des citoyens contre les abus des percepteurs, les *exactores*, et intervenir auprès des princes pour modérer l'assiette fiscale et les amendes judiciaires ou peines de prison qui résultaient du non-paiement. Cette fonction devait naturellement échoir entre les mains des évêques à partir du IV^e siècle. C'est ainsi que Martin de Tours intervint à plusieurs reprises auprès de l'empereur à Trèves pour le compte de sa ville. Dans la pratique le système du patronat doublait ou renforçait une organisation administrative dans laquelle l'intimidation, la corruption et le détournement de fonds avait sa place. La recherche d'un patron juste fut aussi une grande préoccupation dans les Cités comme nous le verrons avec les élections épiscopales.

La vie municipale, en dépit des difficultés inhérentes à toute vie sociale, manifesta une vitalité mesurable par l'évolution de l'évergétisme

dont les textes épigraphiques attestent. Une certaine prospérité touchait les villes selon les régions et les époques. La crise du III^e siècle avait amené à une réorganisation des courants commerciaux, l'abandon de contrées trop éloignées aux ressources naturelles insuffisantes et aux conditions climatiques trop rudes pour des méditerranéens. Le souvenir des destructions et les leçons tirées des échecs passés conduisirent beaucoup de villes, tout au long du IV^e siècle, à s'entourer d'un rempart afin d'abord de mieux délimiter ses droits et ses avantages mais également d'assurer une protection aux hommes et marchandises. C'est le centre névralgique des affaires et de la vie politique qui fut bien souvent protégé à l'aide de matériaux de remploi tirés de monuments désaffectés ou de temples menaçant ruine. Le redéploiement militaire et l'intégration de villes dans les systèmes de défense amena ainsi certains thermes ou amphithéâtres à être transformés en casernes ou fortins. Des quartiers désertés furent délaissés au profit des sépultures mais des faubourgs en tête de ponts se développèrent autour de marchés.

La superficie urbaine apparaît souvent plus restreinte, quelques hectares, rarement plus de vingt. Mais l'essentiel y est sauvé : forum, basilique, écoles, temples païens et groupes épiscopaux chrétiens composés de la *domus ecclesiae*, de la *domus episcopalis* et du baptistère. Néanmoins certains quartiers furent délaissés et les travaux de restaurations monumentales l'emportent sur les créations nouvelles. De grandes et belles mosaïques témoignent de ces rénovations qui stimulèrent la créativité. Trèves devint résidence impériale à partir de Constantin puis Préfecture du Prétoire et bénéficia de tout un programme de constructions architecturales. Quatre îlots de maisons furent achetés et démolis pour la construction de nouveaux thermes. Ceux-ci abandonnés à partir de 316 servirent de carrière et laissèrent place à un terrain vague utilisé comme décharge avant d'être repris sous Valentinien (364-375) pour le cantonnement des gardes du palais et de leur cavalerie (les *scholares*) en grande majorité composés de Germains jusqu'au début du V^e siècle. Une *aula palatina*, immense édifice de briques plates rouges de 70 m de long sur 27 de large et 33 mètres de hauteur, chauffé par hypocauste, fut édifiée sous Constantin et ses fils, à partir de 305, sur un quartier de la ville entièrement rasé. C'était là que l'empereur recevait sa cour

dans la seconde moitié du IV^e siècle et témoignait dans le faste de toute sa puissance. À proximité, l'évêque Maximin (329-346) agrandit l'église primitive en un complexe monumental de quatre basiliques, d'un baptistère et de plusieurs dépendances afin de recevoir une population de plus en plus nombreuse de fidèles. Un atelier monétaire et des fabriques d'armes (balistes et boucliers) complétaient ce tableau et contribuèrent un certain temps à la prospérité régionale. Mais les difficultés reviennent à la fin du IV^e siècle avec le transfert de la Préfecture en Arles (392) et l'abandon progressif des bâtiments publics.

Ce qui fait l'originalité du IV^e siècle en Occident, c'est l'importance prise par les villas rustiques tenues par des membres de l'aristocratie qui regroupent d'importants patrimoines fonciers et étendent leur autorité administrative sur des portions de populations rurales de plus en plus larges. L'archéologie et des mosaïques nous donnent à voir ces *villae* enceintes de hauts murs et visibles de loin par leurs tours : centres économiques et de pouvoir d'un *dominus* qui cumulait richesse et prérogatives judiciaires et fiscales. De Piazza Armerina à Montmaurin et Nennig les exemples sont nombreux du glissement des centres de gravité des villes vers les campagnes. La villa de Séviac non loin d'Eauze édifiée sous le Haut-Empire connut une phase d'expansion dans la première moitié du IV^e siècle conformément à une évolution des modes de vie aristocratique comme le signale le poète Ausone (*domestica* XII) : « Je possède 200 jugères (50 ha) de champs, 100 de vignes, 50 de prairies et 700 de bois pour cultiver le personnel n'est ni trop nombreux, ni insuffisant. Mon domaine n'est situé ni trop loin, ni trop près de la ville, j'échappe ainsi aux foules et je profite de mes biens. Chaque fois que l'ennui me force à changer de lieu, je pars et je passe alternativement des plaisirs des champs à ceux de la ville ». Les *villae* sont ainsi des alternatives commodes aux tracas de la ville, elles offrent un cadre luxueux et ostentatoire de la puissance de son propriétaire. La *pars urbana* s'intègre dans un vaste complexe résidentiel de 6 500 m² autour d'une cour de 30 m de côté cernée d'un large péristyle. Autour des galeries sont disposées une trentaine de salles aux fonctions diverses, dont certaines sont chauffées. À l'opposé se dessine un ensemble de bâtiments moins prestigieux qui correspondent à la demeure primitive et désormais intégrée à la *pars*

rustica pour héberger la domesticité. Les régions désertées – par la crise économique et démographique – furent ainsi un peu partout réorganisées et parfois même repeuplées par des Lètes, c'est-à-dire des soldats ou anciens prisonniers recrutés au sein des collectivités paysannes barbares établies en territoire romain en échange de service militaire et de mise en valeur du sol.

Le IV^e siècle est donc loin d'être une période de ténèbres annonciatrices d'une fin éminente mais un temps d'adaptation sous la houlette de l'État à une reprise économique et de réorganisation de la société suivant de nouveaux modes de fonctionnement.

RÔLE DE L'ARMÉE

L'immensité de l'Empire et la conscience d'un mode de vie supérieur aux autres peuples rendent plus inquiétantes les menaces aux frontières d'une migration permanente et parfois massive de barbares plus pauvres dont la logorrhée et les onomatopées sont incompréhensibles. Le besoin croissant d'effectifs se heurte pour assurer la sécurité extérieure et intérieure à la démobilisation d'une grande partie des citoyens romains habitués aux distributions gratuites de pain et aux jeux et de plus en plus troublés par les changements sociaux et économiques. La nostalgie d'un âge d'or du passé s'empare à différents niveaux de la population avec un regain des pratiques religieuses ancestrales.

L'organisation militaire impériale a été sensiblement remaniée en fonction des menaces extérieures et surtout des coups d'État. Elle est distincte de l'organisation civile : préfets, vicaires et gouverneurs furent déchargés des activités militaires et furent cantonnés à des rôles purement fiscaux de répartition et de prélèvement sur les cités. Les provinces reçurent des ducs et les comtes, des portions de provinces. La garde impériale fut confiée au maître de la milice et au comte des *domestici* tandis que le comitat était dirigé par deux maîtres de la milice l'un pour l'infanterie, l'autre pour la cavalerie. On distingue désormais une armée chargée de la défense des frontières (les *limitanei*) avec des troupes de colons-paysans sédentaires comprenant des légions, des

unités de cavalerie et des auxiliaires et une armée plus mobile (les *comitatenses*) destinées à briser et poursuivre d'éventuelles offensives ennemies, tout en garantissant la paix intérieure. Le comitat se devait d'être une troupe d'élite encadrée par des officiers et des unités venues des *scholes* palatines, des légions et des *vexillationes* de cavaliers.

Dans la pratique, on assiste à un renforcement en profondeur du limes rhénan. Aux fortifications de hauteur placées le long du fleuve et jalonnée par d'importants *castra* comme Cologne ou Mayence dans lesquelles stationnent des petites garnisons viennent s'ajouter un réseau de fortins placés à distance régulière le long des grands axes routiers (Nimègue-Maastricht, Trèves-Cologne, Boulogne-Bavay-Cologne). Le duc de Belgique seconde dispose ainsi de Lètes Nerviens à Famars et de Lètes Bataves en Artois. Il en est de même le long de la côte de la mer du Nord avec des cavaliers dalmates à Marquise et des Nerviens à Portus Gesoriacum (Boulogne) et la *classis sambrica* établie aux embouchures de la Somme et de la Canche qui vient poursuivre les assaillants pirates saxons et frisons. Cette surveillance s'effectue de la même manière, en lien avec le comte du littoral saxon résidant en (Grande-) Bretagne et la *classis Britannica*.

Pour assurer ce service militaire dans des régions froides et venteuses occupées par les *extremi homines* de Morinie et donc répulsives pour des méditerranéens, on fit appel à titre individuel ou collectif, à des soldats mercenaires venus d'outre-Rhin. Ceci provoqua une barbarisation progressive de l'armée et permit l'accès de Francs ou d'Alamans aux plus hauts grades de la hiérarchie militaire. Ce fut le cas du général Arbogast à la fin du IV^e siècle ou encore les belles carrières des Francs Bonitus, Silvain et Mellobaude ou celle du Vandale Stilichon. En effet, si l'armée apportait généralement par sa présence paix et prospérité, les revenus de ses troupes avaient changé. Le salaire des hommes (*stipendium*) versé par le Trésor (*Aerarium*) était désormais remis sous l'autorité du comte des Largesses sacrées par les Trésoriers des provinces tandis que l'annone (distribution en nature) était distribuée localement au nom du Préfet du Prétoire des Gaules. Tout dépendait de la richesse des provinces et l'activité économique de la Belgique ou de la Germanie n'était plus ce qu'elle avait été sous le Haut Empire. La crise financière recoupait celle

du recrutement et favorisait le recours à des populations fédérées. On proposait alors un traité de *foedus* ou le régime de l'hospitalité à des peuples qui franchissaient la frontière pour une durée déterminée ou définitivement à charge de défendre l'Empire et de leur concéder la mise en valeur le sol en guise de *stipendium* et pour toute distribution de blé ! Ce système devait finir par donner plus de 50 % des effectifs de l'armée depuis les légions frontalières jusqu'à la Garde impériale. Dans le dernier tiers du IV^e siècle, l'inquiétude se fit jour parmi les intellectuels : Végèce et l'auteur anonyme du *De rebus bellicis*. Quel pouvait être l'efficacité d'une armée de barbares habillés en romain et arborant des fibules face à d'autres barbares ? D'autant que ces individus demeuraient au sein de leur communauté d'origine avec leurs propres chefs, conservaient leurs croyances et leurs usages. L'attribution de *sortes* – lots fiscaux de terres – pour leur rétribution contribuait à leur donner *de facto* des secteurs entiers des provinces impériales. Ce « mitage » du paysage et de l'administration civile au profit de l'activité militaire devait avoir de lourdes et durables conséquences. À brève échéance, le soldat barbare plus ou moins romanisé était le seul garant de la loi et de la sécurité, à plus long terme, il devenait un modèle acceptable dans l'Empire.

Dans la seconde moitié du IV^e siècle, Rome eut de moins en moins le choix que d'accepter et souvent de solliciter elle-même des Germains. Les accords prévoyaient la délimitation minutieuse de la région comprenant parfois plusieurs *civitates*, voir plusieurs provinces, une répartition des revenus et des terres avec les populations gallo-romaines, un code de lois pour régir la cohabitation. Ce fut le cas des Francs qui s'implantèrent en Germanie seconde et dans le Nord de la Belgique seconde. La loi salique apparaît initialement comme un code de bonne conduite des troupes d'occupation entre Yser et Rhin. Des Alamans contenus par Valentinien I^{er} (366-374) s'installèrent en Gaule dans la plaine de la Saône. Les Burgondes et les Goths devaient suivre, les premiers en Séquanais et les seconds en Aquitaine.

Les années 375 marquèrent un tournant décisif de cette présence barbare. Sous la pression des Huns venus d'Asie centrale, les Goths installés sur les rivages de la mer Noire franchirent le Danube et menacèrent Constantinople. L'empereur Valens tenta de leur résister